

LA PROTECTION DES PIEDS



CONSEILS D'UTILISATION

ENTRETIEN

La durée de vie est liée aux conditions d'emploi et à la qualité de l'entretien. Il est recommandé :

- d'inspecter régulièrement vos chaussures afin de déceler une usure, une détérioration. Si c'est le cas, elles ne sont plus efficaces et vous devez les remettre en état ou les remplacer.
- de les nettoyer régulièrement
- d'appliquer du cirage pour les articles en cuir utilisés en milieu humide, ou sur les chantiers
- d'éliminer tous les débris métalliques incrustés dans le semelage.

HYGIÈNE

Une hygiène corporelle et le port de chaussettes changées quotidiennement limitent les effets de la transpiration (mycoses).

En cas de transpiration importante, il est recommandé d'utiliser alternativement 2 paires de chaussures, ou d'utiliser un traitement antimicrobien.

STOCKAGE

Les chaussures doivent être stockées dans un endroit approprié, propre et sec, à l'abri de la lumière.



**« TROUVEZ CHAUSSURE
À VOTRE PIED ! »**

Niveau de protection, confort, style : comment trouver chaussure à votre pied, parmi les nombreux modèles commercialisés ?*
Pour travailler en toute sécurité, STCS vous guide dans le choix des EPI à privilégier, en tenant compte de votre environnement de travail, des risques auxquels vous êtes exposés et du niveau de confort souhaité.

* Art. L4121-2 du Code du Travail : Toujours privilégier les équipements de protection collective aux équipements de protection individuelle.

POUR EN SAVOIR +

Les articles chaussants de protection
[INRS - ED 994](#)

Chaussures pour les professionnels de la restauration
[INRS - ED 6211](#)

Chaussures adaptées aux chantiers
[OPPBTP](#)

Besoin de conseils personnalisés ?
Contactez STCS !



POUR CHOISIR LES BONNES CHAUSSURES, IDENTIFIEZ :

LES RISQUES

- mécaniques (choc, écrasement, coincement, perforation...)
- chimiques (poussière, liquide...)
- électriques (contact électrique, décharge électrostatique)
- de déplacement (glissage, chute, faux mouvements...)
- thermiques (froid, chaud, projection de métal en fusion, feu)
- rayonnements (ultraviolet, contaminant radioactif)
- biologiques (allergie, irritation, développement de germes pathogènes)

LES CONTRAINTES DE L'ACTIVITÉ

- travail sur sol glissant (carrelage, chantiers boueux...)
- travail en intérieur ou extérieur
- travail de nuit (lacets ou chaussures réfléchissantes)
- travail avec risque d'intrusion de particules (chaussures montantes et languette à soufflet)

LA MORPHOLOGIE

Hommes et femmes n'ont pas la même morphologie : il faut adapter le choix du chaussant, pour respecter cette différence.

Lorsque la morphologie de l'utilisateur ne permet pas le port de protecteurs courants, certains fabricants ou podo-orthésistes peuvent adapter des chaussures de série ou élaborer des modèles sur-mesure.



LE MARQUAGE NORMALISÉ



CHAUSSURES DE SÉCURITÉ NF EN ISO 20345

SB = Propriétés fondamentales
(embout de sécurité 200 joules)*

*soit une charge de 20kg tombant d'un mètre et contre l'écrasement lorsqu'il est soumis à la charge de compression d'au moins 15KN

CHAUSSURES DE PROTECTION NF EN ISO 20346

PB = Propriétés fondamentales
(embout de sécurité 100 joules)*

*soit une charge de 10kg tombant d'un mètre et contre l'écrasement lorsqu'il est soumis à la charge de compression d'au moins 10KN

CHAUSSURES DE TRAVAIL NF EN ISO 20347

/

S1

= SB + arrière fermé, propriétés antistatiques, absorption d'énergie du talon

P1

= PB + arrière fermé, propriétés antistatiques, absorption d'énergie du talon

01

= Propriétés fondamentales + arrière fermé, propriétés antistatiques, absorption d'énergie du talon, résistance de la semelle aux hydrocarbures
*aucune exigence concernant un éventuel embout de sécurité

S2

= S1 + imperméabilité à l'eau

P2

= P1 + imperméabilité à l'eau

02

= 01 + imperméabilité à l'eau

S3

= S2 + semelle antiperforation, semelle à crampons

P3

= P2 + semelle antiperforation, semelle à crampons

03

= 02 + semelle antiperforation, semelle à crampons

S4 + S5

= équivalent respectivement de S1 et de S3 pour les chaussures en polymères naturels ou synthétiques.

P4 + P5

= équivalent respectivement de P1 et de P3 pour les chaussures en polymères naturels ou synthétiques.

04 + 05

= équivalent respectivement de 01 et de 03 pour les chaussures en polymères naturels ou synthétiques.

VOTRE E.P.I. EST-IL
AUX NORMES ?

MARQUAGE CE :

Les chaussures doivent obligatoirement porter le marquage CE. Celui-ci atteste de la conformité de l'équipement.

NORMES EUROPÉENNES :

Trois normes européennes de référence permettent d'identifier les différents niveaux de protection individuelle des pieds.

Pour chaque norme, un marquage complémentaire garantit les propriétés des chaussures :

- **EN ISO 20345** : chaussures de sécurité
Propriétés : SB / S1 / S2 / S3 / S4 / S5
- **EN ISO 20346** : chaussures de protection
Propriétés : PB / P1 / P2 / P3 / P4 / P5
- **EN ISO 20347** : chaussures de travail
Propriétés : 01 / 02 / 03 / 04 / 05

Sur certains modèles, des normes additionnelles peuvent indiquer des protections supplémentaires.

Toutes ces normes sont détaillées dans le tableau ci-contre.

LES NORMES ADDITIONNELLES

P	Résistance de la semelle à la perforation
E	Absorption d'énergie du talon
C	Résistance électrique - chaussure conductrice
A	Résistance électrique - chaussure antistatique
I	Résistance électrique - chaussure isolante
HI	Semelle isolante contre la chaleur
CI	Semelle isolante contre le froid
WRU	Résistance à l'absorption d'eau par la tige des chaussures en cuir
HRO	Résistance de la semelle à la chaleur par contact
FO	Résistance de la semelle de marche aux hydrocarbures
WR	Résistance à la pénétration d'eau de la jonction semelle / tige des chaussures en cuir
M	Protection des métatarses contre les chocs
AN	Protection des malléoles
CR	Résistance de la tige à la coupure

ANATOMIE D'UNE CHAUSSURE :

